

U29-ELU0101

## LE STATUT DE L'ELU LOCAL

Formation du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024

**COLLECTIVITE** .....

M, Mme (Nom-Prénom) .....

Fonction .....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera  le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024

Salle de formation  
AMF16  
30 rue Denis papin  
16000 ANGOULEME

### COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes  
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

### FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

Date limite d'inscription

**Avant le 14/06/2024**

sur le site « [MON COMPTE FORMATION](#) »

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16

avant le 14/06/2024

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

**PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.**

Association des Maires de la Charente

30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

☎ : 05 45 68 53 21 – @ : [contact@amf16.fr](mailto:contact@amf16.fr)